

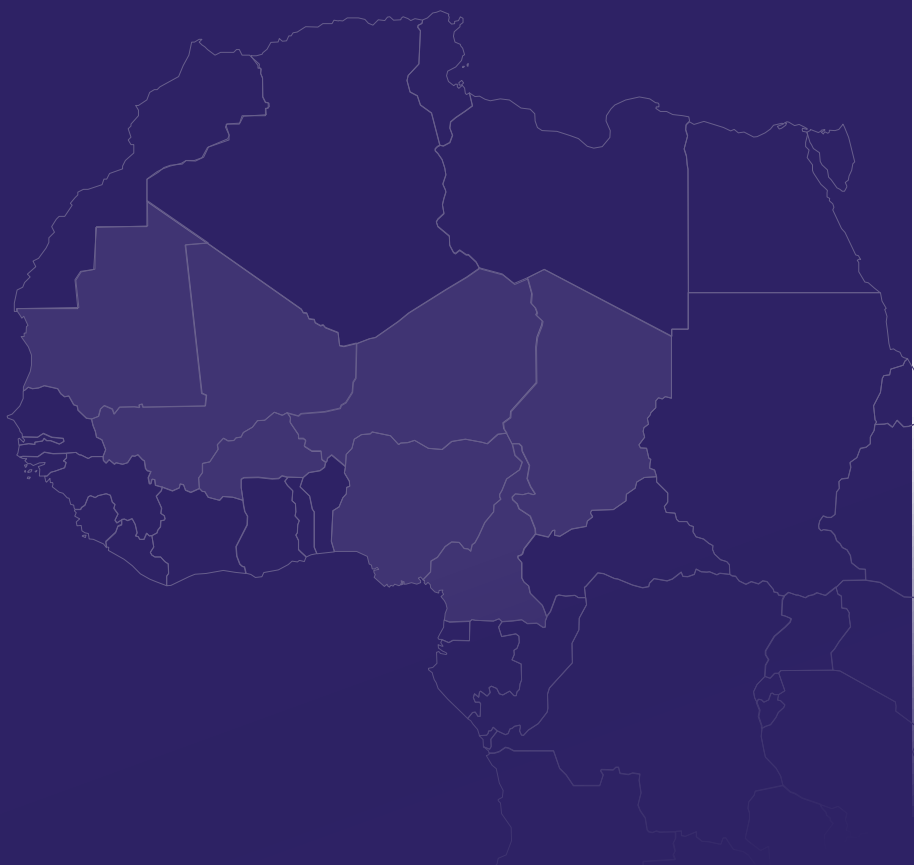
La société civile en transition démocratique au Mali : résilience, relai ou réadaptation ?

Policy Brief

24 février 2026

Public

[BADIE HIMA]



Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'AFD, de ses partenaires ou financeurs.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

[BADIE HIMA] (24 février 2026), La société civile en transition démocratique au Mali : résilience, relai ou réadaptation, Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production Pasas.

<https://pasas-minka.fr>

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
1 - REVUE ANALYTIQUE DE LITTÉRATURE	10
2 - LES CARACTERISTIQUES, LE CONTEXTE ET LES GRANDES TENDANCES EN COURS ET A VENIR QUI TRAVERSENT L'ESPACE CIVIQUE	12
2.1 - Les organisations de défense des droits humains	15
2.2- Les organisations de protection des droits des femmes, de promotion du genre et de la participation politique des femmes	16
2.3- Les organisations et mouvements de jeunesse	16
2.4- Les organisations religieuses et confessionnelles	16
2.5- Les syndicats et organisations professionnelles.....	16
2.6- Les associations environnementales et rurales	16
2.7- Les ONG nationales et internationales opérationnelles & réseaux OSC	17
2.8- Les Think tanks et instituts de recherche	17
2.9- Les diasporas et les organisations transnationales	17
3 - LA REFONDATION ET LES REFORMES POLITIQUES, INSTITUTIONNELLES, SOCIALES ET SECURITAIRES : LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	18
4 - RESILIENCE, AFFAIBLISSEMENT, RELAI OU READAPTATION AU CONTEXTE	20
4.1 - Transformation de la société civile	20
4.2 - Les réformes et leurs impacts	22
4.3. Financement de la durabilité	23
4.4. Positionnement sans les partis politiques	24
CONCLUSION :	25
ANNEXES : CARTOGRAPHIE SUCCINCTE DES OSC AU MALI.....	26
ANNEXE 1. QUELQUES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS	26
ANNEXE 2. ORGANISATIONS FÉMININES DE PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME, DE PROMOTION DU GENRE ET DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES	26
ANNEXE 3. ORGANISATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE ACTIFS SUR LES QUESTIONS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE.....	27
ANNEXE 4. ORGANISATIONS RELIGIEUSES ET CONFESSIONNELLES.....	28

ANNEXE 5. SYNDICATS ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	29
ANNEXE 6. ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES ET RURALES.....	29
ANNEXE 7. THINK TANKS ET INSTITUTS DE RECHERCHE	29
ANNEXE 8. DIASPORA ET ORGANISATIONS TRANSNATIONALES.....	30
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	31

MOTS CLES ET EXPRESSIONS CLES

- ♦ Autorités coutumières : chefs traditionnels, notables, représentants lignagers exerçant un pouvoir local.
- ♦ Autorités religieuses : imams, chefs spirituels et leaders confessionnels ayant une influence morale et sociale.
- ♦ Corporatiste : qui défend les intérêts propres d'un corps social ou professionnel (ex. syndicats).
- ♦ Diaspora : communauté malienne vivant à l'étranger mais influençant la vie politique et sociale nationale.
- ♦ Do No Harm : principe d'intervention humanitaire et de développement qui vise à ne pas causer de tort involontaire aux populations ou aux dynamiques sociales.
- ♦ Espace civique : ensemble des conditions politiques, juridiques et sociales permettant aux citoyens de s'exprimer, s'associer et participer.
- ♦ Financements projetés : financements conditionnés à la réalisation de projets spécifiques, souvent à court terme.
- ♦ Instrumentalisation politique : utilisation d'une organisation par un parti ou acteur politique à ses propres fins.
- ♦ Légitimité sociale : reconnaissance de l'autorité d'une organisation par la communauté.
- ♦ Localisation : Elle vise à créer les conditions pour que l'aide ou les programmes de développement atteignent et bénéficient aux communautés locales : autonomisation des communautés, responsabilisation en tant qu'acteurs et bénéficiaires exclusifs de mise en œuvre des programmes de développement.
- ♦ Mobilisation citoyenne : action collective organisée par des citoyens pour influencer la gouvernance ou la société.
- ♦ Plaidoyer : ensemble d'actions visant à influencer les politiques publiques ou les décideurs.
- ♦ Représentativité : mesure de la capacité d'une organisation à parler au nom d'un groupe social donné.
- ♦ Sensibilité aux conflits : étape essentielle en vue de réduire les conséquences imprévues qui pourraient compromettre les objectifs généraux, d'un programme ou d'un projet, et ses chances d'avoir un impact positif. La sensibilité aux conflits consiste à comprendre le contexte pour mieux planifier une intervention et ou adapter l'ensemble du programme.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCS Sahel : Action Concertation Concession et Stabilisation au Sahel

AFIP : Association des Femmes pour les Initiatives de Paix

AFLED : Association Femme Leadership et Développement Durable

AJCAD : Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie au Mali

AJCET : Association des Jeunes contre l'Enrôlement dans le Terrorisme

AMAPROD Sahel : Association Malienne pour la Promotion du Sahel

AMDT : Association Musow Démé Ton

AMPRODE/SAHEL : Association Malienne pour la Protection et le Développement de l'Environnement au Sahel

AMSS : Association Malienne Pour la Survie au Sahel

APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

APDF : Association pour la Promotion des Droits et Devoirs des Femmes

APJL : Association pour la Promotion de la Jeunesse et du Leadership-Mali

APPF- Mali : Association pour la Protection et la Promotion de la Famille

ARGA-MALI : Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique

ASD : Association Sahel Défis

ASF : Avocats Sans Frontières Mali

CADH : Consortium Action Droits Humains

CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali

CapDH : Centre d'Assistance et de Promotion des Droits Humains

CDTM : Central Démocratique des Travailleurs du Mali

CMT : Confédération Malienne des travailleurs

CNP : Conseil National du Patronat

CNRSS : Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité

COCÉM : La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

COFEM : Collectif des Femmes du Mali

CONASCIPAL : Coalition Nationale des Organisations de la Société civile pour la Paix et la Lutte contre la Prolifération des Armes Légères

COSCLCCP : Coalition des Organisations de la Société civile pour la Lutte contre la Corruption et la Pauvreté au Mali

CSTM : Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali

CVJR : Commission Justice Vérité et Réconciliation

D101 : Association Démocratie101

FENACOF : Fédération Nationale des Collectifs d'Organisations Féminines du Mali

GRAT : Groupe de Recherches et d'Applications Techniques

IMRAP : Institut Malien de Recherche-Action pour la Paix

MJAP : Mouvement Jeunes Action Plus

MJP : Mali Justice Project

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PINNAL : Association des jeunes pour Assainissement de l'Environnement, la Citoyenneté et la Protections des Enfants

PJC : Collectif Plus Jamais Ca

RECOTRADE : Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement

REJEFPO : Réseau des Jeunes Femmes Leaders du Mali

RENADJEF : Réseau National pour le Développement des Jeunes Filles et Femmes du Mali

RENEDEP : Réseau National pour l'Eveil Démocratique et Patriotique

REPSFECO-MALI : Réseau Paix et Sécurité des Femmes au Mali

RJDH : Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme

RSS : Réforme du Secteur de la Sécurité

SAGOLEPS : Sahélienne pour la Gouvernance Légitime, la Paix et la Sécurité

TEMEDT : Association pour la Consolidation de la Paix, le Développement, la Promotion et la Protection des Droits Humains

TRIJEUD-MALI : Tribune Jeunes pour le Droit au Mali

UAVES : Union pour un Avenir Ecologique et Solidaire

UCADDDDD : Union des Associations et Coordinations d'Association pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis

UNTM : Union National des Travailleurs du Mali

WANEP MALI : Réseau Ouest-africain pour l'Édification de la Paix

WiLDAF/FedDAF : Women in Law and Development in Africa Femmes/Femmes, Droit et Développement en Afrique.

INTRODUCTION

La crise politique et institutionnelle intervenue au Mali en 2020, sur fond de crise sécuritaire, a ouvert une nouvelle transition politique après celle de mars 2012. En plus des réformes dans le domaine de la sécurité, la transition politique a lancé une longue série de réformes en profondeur, sans précédent au Mali et dans la sous-région, de manière générale.

À travers le ministère de la Refondation et le ministère délégué chargé des Réformes politiques et institutionnelles (il en est de même des ministères de la Sécurité, de l'Administration territoriale et de la décentralisation ainsi que de la Justice), le Mali a mis en place des espaces et des processus de concertation entre les acteurs, à l'exemple des Assises Nationales de la Refondation (ANR) ou le Dialogue inter-Malien pour la Paix et la Réconciliation.¹

Ces différents processus, qui se sont voulus inclusifs, ont vu la participation des organisations de la société civile appuyées par des partenaires techniques et financiers (le Danemark, les États-Unis, la Suisse, les Pays-Bas, l'UE, l'USAID, la coopération Belge, la coopération allemande, la coopération suédoise). Mais la transition politique, conduite sous le triptyque des intérêts supérieurs du Mali², a été également source de tensions politiques entre le Mali et ses partenaires traditionnels.

Ce triptyque reste le critère de mesure par lequel les autorités de la transition évaluent les actions des organisations nationales de la société civile largement financées par les partenaires extérieurs, celles des Ongs internationales ainsi que celles des partenaires techniques et financiers du Mali. La conséquence a été une réévaluation de tous les partenariats et des procédures, y compris les modes de financement des ONG et associations nationales et internationales. C'est dans ce cadre qu'a pris place la réforme des textes réglementaires relatifs au fonctionnement des OSC et des ONG. Pour les autorités, ces textes n'ont rien de nouveau, seule la rigueur dans l'application est nouvelle. Cependant, il convient de souligner que seul l'avis de non objection appelé ANO, est une règle nouvelle. L'ANO reste contraignant suivant l'avis des OSC. Ainsi, pour une frange importante des ONG nationales et internationales, y compris les partenaires techniques et financiers, la réforme est en soi un rétrécissement législatif et réglementaire de l'espace civique, certains allant jusqu'à parler de restrictions graves aux libertés³. Amnesty international par exemple liste des cas d'arrestations et des atteintes à la liberté d'association⁴ dans son rapport annuel de l'année 2024-2025.

Le 13 mai 2025, la Loi n°2025-005 est promulguée par le gouvernement malien après son approbation par le Conseil national de la transition. Celle-ci abroge la Charte des partis politiques de 2005 et le Statut de l'opposition politique de 2015⁵. Le même jour, un décret est également

¹ Les réformes touchant l'ensemble des secteurs socio-politiques, sont, entre autres : la réforme électorale, la réforme constitutionnelle consacrant la 4^{ème} République, la relecture des principaux textes de l'administration et de la décentralisation, l'adoption de la feuille de route pour l'intégration effective de la dimension genre dans le processus électoral et les réformes politiques et administratives, la stratégie de sécurité nationale (SSN), la loi sur les autorités et légitimités traditionnelles, la loi organique fixant le nombre des membres du Gouvernement, les réformes des textes régissant le fonctionnement des associations, la citoyenneté, les réformes dans le domaine de la justice, de l'éducation, des mines, les états généraux de la situation de la femme, etc.

² Le respect de la souveraineté du Mali (ce principe souligne la primauté de l'indépendance nationale dans les relations internationales et les décisions internes du pays), le respect des choix stratégiques et des partenaires du Mali (le gouvernement insiste sur la liberté de choisir ses alliances et partenariats, sans ingérence extérieure), la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien (les décisions politiques et diplomatiques doivent avant tout servir le bien-être et les aspirations du peuple malien). L'évaluation des partenariats est depuis lors conduite sous ce prisme.

³ L'espace civique est ici entendu comme l'ensemble des conditions dont les acteurs non-gouvernementaux ont besoin pour participer à la vie publique, d'après la définition de l'OCDE. L'espace civique inclut l'effectivité des droits civiques, politiques et des libertés individuelles et collectives, ainsi que la liberté de la presse.

⁴ <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/west-and-central-africa/mali/report-mali/>

⁵ <https://www.hrw.org/fr/news/2025/05/05/au-mali-le-retour-la-democratie-subit-un-nouveau-coup-dur>

publié actant la dissolution de l'ensemble des partis politiques et associations à caractère politique, interdisant les réunions de leurs membres sur le territoire malien.

Dans le même temps, un certain nombre d'organisations de la société civile ont été dissoutes par les autorités maliennes, dont l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance, Kaoural Renouveau, la CMAS, l'AEEM et Synergie d'actions pour le Mali. Les raisons diffèrent d'une structure à l'autre. Entre autres sont avancés le non-respect des textes, le non respect des autorités de la transition ou le trouble à l'ordre public sur la base de leurs prises de position.

Dans ce contexte, vécu par une frange importante de la société civile comme restrictif, doublé de l'interdiction provisoire des activités des partis politiques et des activités des associations à caractère politique, comment la société civile se positionne-t-elle, sur le plan de son architecture, de son rôle et de sa contribution ? Peut-elle combler le vide laissé par les partis politiques dans la défense des droits et libertés politiques constitutionnelles ? Quels sont les rapports avec les autorités de transition, comment contribuent-elles aux réformes politiques et institutionnelles entamées depuis les événements dits de la rectification de la transition en 2020 et qui se poursuivent, à ce jour ?

La présente réflexion est destinée à développer une analyse des principales tendances pour obtenir une meilleure compréhension des dynamiques en cours. Pour ce faire, nous examinerons successivement : la littérature sur le sujet ; le contexte et les grandes tendances en cours et à venir qui traversent l'espace civique ; les perceptions des acteurs ; les réformes politiques et institutionnelles et l'apport de la société civile ; l'impact des restrictions et des nouvelles mesures sur son fonctionnement et comment elles influencent la structuration de la société civile (entre fragmentation et concentration, affaiblissement ou résilience, marginalisation ou repositionnement, relai ou réadaptation) ; les nouvelles formes d'engagements, les modalités d'actions et de participation ; les modes de financement et la durabilité ; et enfin les leçons tirées de l'expérience de la société civile malienne en matière de contribution aux réformes et à l'édification d'un État de droit démocratique au cours de la transition en cours au Mali⁶.

1 - REVUE ANALYTIQUE DE LITTÉRATURE

La littérature sur les formes d'engagement de la société civile au Mali est abondante. Les principaux travaux sur la société civile au Mali, qui se consacrent à ses transformations, ses rôles et les tensions auxquelles elle est confrontée, sont nombreux.

Il y a une pluralité de définitions qui traversent les différentes figurations théoriques et concrètes de la société civile à travers l'histoire, dont les théories du contrat (Rousseau, Locke, Hobbes, Hegel) et les mouvements sociaux et politiques en faveur de la liberté et des droits individuels et collectifs. Une des définitions de référence qui a servi historiquement à délimiter les champs d'intervention de la société civile est celle que le philosophe Hegel en donne dans *Les Principes de la philosophie du droit*. Pour Hegel, la société civile est la deuxième grande sphère de la vie éthique (après la famille), qui succède à la famille et précède l'État. Elle correspond à un niveau de socialité intermédiaire où l'individu, issu de la sphère de la famille, commence à exister en tant qu'individu particulier, en tant que citoyen (même si Hegel n'utilise pas ce mot) se définissant par ses besoins, le travail et les liens contractuels et juridiques qui en découlent, formant ainsi une sphère d'intérêts privés et de compétition. Chez Hegel, les acteurs-sujets individuels sont liés par des besoins et par le travail, d'où une interdépendance et une conflictualité caractéristiques de la société civile, nécessitant dès lors des règles et des institutions

⁶ Nous nous appuyons sur une cartographie générale de la société civile. Les organisations qui sont citées le sont à titre indicatif. La société civile regroupe des milliers d'organisations au Mali. L'intention n'a pas été de les citer toutes. Ce qui importe dans la cartographie reste la catégorisation, au sens des domaines d'intervention desdites organisations. Ensuite nous avons procédé à un regard rétrospectif sur les nombreuses réformes politiques et institutionnelles menées par les autorités maliennes depuis 2020 en essayant d'identifier les réformes auxquelles la société civile s'était engagée à contribuer. Enfin, nous sommes intéressés à la perception des acteurs de la société civile dans une enquête d'opinion auprès de quelques leaders de la société civile dirigeant soit des organisations, soit des plateformes d'organisations.

d'arbitrage. Ainsi, se situant entre la famille et l'État, si elle est essentielle pour l'individuation et l'autonomisation des citoyens, elle est surtout pensée comme un pont vers l'État, elle doit être dépassée et intégrée dans l'État qui doit garantir une unité et une universalité supérieures aux intérêts particuliers. Ainsi comprise, la société civile œuvre aux côtés de l'État à défendre les intérêts généraux de la société. Son travail ne peut donc être envisagé comme une lutte pour le pouvoir mais vise à contribuer à la réalisation du bien public, du bien commun. Cette approche conduit soit à accompagner les actions publiques soit à se constituer en contre-pouvoirs pour soutenir la société quand elle juge que l'action de l'État ne va pas dans cette direction. S'il n'y a donc pas théoriquement d'antinomies dans les objectifs visés, cela veut dire qu'il est de l'intérêt de l'État et de la société de créer les espaces pour l'« agir » de la société civile, tout comme il est de l'intérêt de la société civile de considérer l'État comme un partenaire stratégique sans lequel elle ne peut mener son travail d'intermédiation entre la société et l'État ou d'appui aux pouvoirs publics dans la réalisation du bien commun qui est le but et de l'État et de la société civile.

Sur le plan pratique, Pirotte Gauthier (2007) et René Otayek (1999) définissent la société civile comme un ensemble d'organisations autonomes et indépendantes de l'État (associations, ONG, syndicats, collectifs citoyens) articulant intérêts et revendications publiques ou corporatistes. La notion d'institutionnalisation de la société civile est définie par Wagner et Berthé (2017) comme « un processus par lequel les OSC acquièrent normes, routines et reconnaissance institutionnelle ». Loada et Wheatley (2015) vont théoriser un concept clé, celui de « capture/domestication », qui renvoie « aux mécanismes d'incorporation ou de contrôle de la société civile par l'État ou par des intérêts externes ».

Depuis 1991, la société civile malienne a connu des transformations d'ordre structurel, institutionnel et thématique. Les mouvements civiques ont été à l'avant-garde de la démocratisation dans les années 90 au Mali comme dans d'autres pays à l'ère du renouveau démocratique des Conférences Nationales, dites souveraines. Elle a contribué activement au processus de démocratisation et aux différentes transitions politiques. Le texte de Ousmane Koné, *Emergence des organisations de la société civile au Mali : Vers des espaces publics pluriels* en dit long sur son impact dans les différents processus politique au Mali :

« (...) Des associations (politiques, syndicales, etc.) virent le jour : CNID Association (le 18 Octobre 1990), ADEMA Association (le 24 Octobre 1990), l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) (le 27 Octobre 1990). Au bout de six mois, les différentes luttes « clandestines » se transformèrent en insurrection populaire qui va conduire au coup d'État du 26 Mars 1991. Le vent de la « démocratie » et du « multipartisme » venait donc de souffler au Mali après 23 ans de dictature militaro-civile. Ainsi, commença la transition démocratique avec à sa tête Amadou Toumani Touré (...) Un fait important à souligner est que la coordination des associations et organisations du mouvement démocratique s'est trouvée au pouvoir au sein du gouvernement mis en place par le CTSP. Ainsi pour la première fois au Mali, des organisations de la société civile venaient de prendre part à la gestion du pouvoir politique. »⁷

Ousmane K. ajoute encore :

« Une autre situation ayant favorisé l'émergence des OSC au Mali est le fait qu'avec l'échec des premières politiques de développement à la fin des années 70 avec l'État comme principal acteur, les PTF se sont plus tournés vers les OSC dans le but d'apporter « directement » l'aide aux populations bénéficiaires. Leur stratégie consistait donc à contourner l'État « corrompu » et « prédateur » (Bayart,

⁷ Ousmane KONÉ, *Emergence des organisations de la société civile au Mali : Vers des espaces publics pluriels*, pp. 242-243.

1989) (...) Une des idéologies qui sous-tend cette démarche est que ces organisations sont « plus proches » des populations et sont leurs « porte-paroles ». Elles sont censées « mieux connaître » leurs problèmes et les solutions à apporter pour les remédier »⁸.

Les travaux de N'Diaye (2002), Roy (2005) et Beridogo (2008) montrent que les OSC sont devenues des médiateurs entre l'État et la société. Cependant, ces études restent largement descriptives et ne font pas ressortir les tensions politiques internes ni les perceptions citoyennes. Par ailleurs, si ces recherches reconnaissent la fonction de « légitimation » des OSC, elles semblent oublier d'interroger leur autonomie/indépendance réelle dans un contexte de polarisation politique. En ce qui concerne leur mode de financement et leur pérennité, les études (Beridogo, 2008 ; Melissa Li et al., 2023) constatent une dépendance structurelle des OSC aux bailleurs internationaux. Mieux, les financements structurent et commandent la naissance/création et le mode de fonctionnement des OSC quand ils n'entament pas leur indépendance et leur liberté d'action. Ensuite, il faut remarquer qu'elles n'évoquent pas suffisamment les alternatives endogènes et les effets de la dépendance des financements sur la légitimité des OSC auprès des populations (par exemple comment ceux-ci influencent la représentativité et la capacité d'innovation, de créativité, d'adaptation des OSC) ou même auprès des pouvoirs publics qui peuvent les percevoir à tort ou à raison comme des instruments des partenaires techniques et financiers. Quant à l'espace civique, les réformes récentes, notamment l'ordonnance 2024 et le décret de 2025 traduisent une plus grande rigueur du contrôle des activités des OSC perçues par les acteurs comme une restriction de l'espace civique. On peut encore remarquer que peu de travaux évaluent leur impact concret sur les stratégies de résilience des OSC.

En conclusion, cette brève revue analytique de la littérature n'épuise pas la production scientifique sur la société civile au Mali. S'il existe une littérature abondante sur l'apport de la société civile malienne comme acteur démocratique majeur, il n'en demeure pas moins qu'elle comporte certaines limites notamment l'absence d'une évaluation d'impact et de la durabilité des actions. De nouvelles recherches devraient davantage se focaliser sur : la résilience financière et les modèles d'autofinancement viables des OSC ; la gouvernance interne des OSC dont les questions d'alternance dans la vie associative démocratique ; les questions de leadership démocratique collectif, de transparence, de redevabilité, de représentativité et de localisation dans le contexte de la décentralisation. La localisation détermine le volume des financements destiné aux populations locales, la couverture géographique de l'intervention, les questions d'inclusion sociale, le *Do No Harm* et la sensibilité aux conflits dans la mise en œuvre des programmes.

2 - LES CARACTERISTIQUES, LE CONTEXTE ET LES GRANDES TENDANCES EN COURS ET A VENIR QUI TRAVERSE L'ESPACE CIVIQUE

Une cartographie descriptive sur la base d'une recherche documentaire approfondie à partir de rapports académiques, institutionnels, des Think tanks, des ONG internationales et nationales, ainsi que des bases de données spécialisées (CIVICUS, Crisis Group, rapports ONU/UE/USAID, etc.) permet de caractériser les structures. Cette cartographie est une classification typologique des organisations selon leur nature (ONG, associations, mouvements sociaux, syndicats, Think tanks, diaspora, etc.), leur fonction principale (plaidoyer, développement, droits humains, gouvernance, etc.), et leur positionnement idéologique ou politique. Elle est construite sur la base d'une double logique : d'abord catégoriser les acteurs de la société civile selon leurs missions et domaines d'action, ensuite, faire le lien avec les acteurs externes

⁸ Ousmane KONÉ, op. cit., 245

influent, notamment les partenaires techniques et financiers, afin de refléter l'écosystème réel dans lequel évoluent les OSC maliennes. L'objectif de la démarche est de produire une cartographie de l'écosystème élargi, afin d'offrir une vision complète des rapports de force, des dépendances et des dynamiques de collaboration.

On peut distinguer les OSC et les ONG nationales, les organisations internationales, telles que le NDI, IRI, NIM, DCAF, MERCY CORPS, etc., et les partenaires techniques internationaux comme l'USAID, l'UE ou les représentations diplomatiques dont les financements structurent la société civile. Ces dernières sont des partenaires techniques mais leur rôle doit être pris en compte quand on veut comprendre le mode de fonctionnement et les champs d'intervention de la société civile. Sur le cas malien, Ousmane Koné dira :

« La société civile est l'ensemble des institutions (Associations, Organisations, Alliances, Syndicat, etc.) à but non lucratif, librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir politique. Les institutions qui composent la société civile participent à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement et exercent un contrôle sur la mise en œuvre de ces politiques. Afin de réussir dans leur mission, les institutions doivent respecter les règles de gouvernance démocratique concernant leur fonctionnement interne, défendre les intérêts de leurs membres et contribuer au développement social, économique et culturel durable de la société »⁹.

Selon Koné, les ONG et les associations (de développement) constituent la « matrice » ou la composante essentielle de la société civile malienne. Cependant, il y a un grand absent dans les débats sur la société civile. Il s'agit des organisations communautaires qui répondent parfaitement au concept de la société civile, tant par leur ancrage que par leur engagement sociétal. Et parce que le développement est nécessairement local, la localisation des interventions doit être une exigence. Tant que les organisations communautaires ne sont pas prises en compte dans l'aide publique au développement, les initiatives auront peu de chance de répondre aux réelles exigences d'une localisation poussée à mesure de créer les conditions du changement social et du développement économique et politique de la société. Pour le sociologue Bréhima Bérédogo, les organisations communautaires sont des associations de base ayant existé de tout temps, il est donc impossible de faire du développement qui ne repose pas sur les structures locales :

« Elles se forment selon l'âge, le sexe, la corporation, etc. On les retrouve dans tous les villages, sous la forme d'associations de jeunes, de femmes, de chasseurs et aujourd'hui de chefs traditionnels. Ces associations sont généralement informelles, c'est-à-dire non enregistrées auprès de l'Administration (...). Les organisations communautaires englobent toutes les composantes d'une entité communautaire : village, commune, cercle, et même région. Elles se créent pour prendre en charge les problèmes de leur communauté liés soit à l'école, ce sont les Associations de Parents d'Élèves (APE), les Comités de Gestion Scolaire (CGS) ; à la santé, ce sont les Associations de Santé Communautaire (ASACO) ; à la production locale, ce sont les Coopératives de Producteurs de Coton (CPC) dans les zones de culture de coton (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou). Elles sont très actives et investissent dans les projets de développement communautaire parmi lesquels, la construction d'infrastructures routières, de centres de santé communautaires, de salles de classe, la prise en charge du personnel, etc. ».¹⁰

Il faut ajouter les organisations des droits de l'homme à l'exemple de l'AMDH, les groupes civiques d'observation non partisane des élections tels que l'APEM ou la COCEM, les groupes

⁹ Ousmane Koné, op.cit. p. 237

¹⁰ Bréhima Bérédogo, p. 20.

civiques sur l'éducation civique et citoyenne tels que ADEFIM, AMRTPE, RJA, etc., les organisations des travailleurs (syndicales) tels que CSTM, SNEC, UNTM, SYLDEF, entre autres, les organisations des médias, les organisations religieuses, les organisations artistiques, sportives, les organisations des commerçants, les organisations philanthropiques. Il s'agit, dit Bérédogo, des « organisations de travailleurs qui s'auto-emploient (indépendantes) : commerçants détaillants, artisans (tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc.) qui se retrouvent dans toutes les régions du Mali. Les plus connues sont les associations d'artisans, notamment la Chambre des Métiers qu'on retrouve dans tous les chefs-lieux de région et le Syndicat National des Commerçants Détaillants du Mali (SYNACODEM) dont les démembrements se retrouvent dans presque tous les cercles »¹¹.

Aux organisations singulières, il faut ajouter les plateformes appelées aussi faitières, réunissant un ensemble d'organisations œuvrant dans les mêmes secteurs d'activités ou dans les secteurs différents mais se regroupant pour travailler en synergie ou en complémentarité. On y rencontre les plates-formes dites « féminines » selon ce jargon souvent utilisé. Elles travaillent dans la promotion et la protection des droits de la femme ou en faveur de la participation politique de la femme.

Bérédogo dira :

« (...) Il s'agit, ici, des regroupements d'associations qui prennent les dénominations de faitière, de fédération, réseau, coordination, groupe pivot, etc. Tous les types d'OSC se sont regroupés soit en coordination ou en réseaux. Les coordinations, fédérations et réseaux sont appelés faitières au Mali. Ce sont des organisations qui décident de s'associer et de collaborer, selon une logique thématique et/ou géographique. L'organisation faitière est généralement conçue comme un espace d'échanges, de communication et de concertation entre les organisations membres ainsi qu'un outil de prestation de services pour elles dans des domaines comme le renforcement des capacités, la protection face à l'extérieur, la défense des intérêts du collectif, etc. Il y a, ainsi, des coordinations nationales classiques comme CCA/ONG, SECO/ONG, CAFO, etc. et des coordinations régionales, qui tendent à prendre leur autonomie sur tous les plans. Rentrent aussi dans cette catégorie, les réseaux sectoriels comme la Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM), la Fédération Nationale des Parents d'Élèves et Étudiants du Mali (FENAPEEM), l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), et les groupes PIVOT comme le Groupe Pivot PME/PMI, le Groupe Pivot Éducation de base, le Groupe Pivot Santé et Population, le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes, le Groupe Pivot Développement Social, etc. On peut aussi citer YIRIBA SUMA, FECONG, OPEF, APCAM, etc. »¹²

Au Mali, il existe trois groupes de tutelle à l'échelle nationale : le Conseil National de la Société Civile (CNSC), le Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC) et la Coalition Citoyenne des Associations de la Société Civile pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation Nationale (CCSC/PURN). Le CNSC a été créé à l'initiative du gouvernement malien en 2003 avec l'aide d'un programme de développement des capacités de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans un contexte de discussions sur les documents stratégiques relatifs à la réduction de la pauvreté pour lesquels la Banque mondiale avait demandé des consultations avec la société civile. Le FOSC a par ailleurs été appuyé par l'Union européenne en 2009 pour renforcer la société civile. Les membres du FOSC ont été essentiellement regroupés par domaines thématiques et se sont essentiellement concentrés sur le dialogue politique et la représentation. Dans ce contexte, les activités du FOSC visaient à professionnaliser et améliorer les compétences de leadership des organisations de la société civile au Mali.

¹¹ Ibidem, p. 21

¹² Ibidem, p. 22-23.

Le FOSC se concentrait donc sur les réseaux nationaux et régionaux des organisations de la société civile. L'existence de ces deux organisations nationales de tutelle a suscité des tensions car elles revendiquaient toutes deux la représentation de la société civile au Mali. La CCSC/PURN a été établie en 2017, résultant d'un projet de la mission de maintien de la paix de l'ONU pour « construire les positions et actions communes des OSC [organisations de la société civile] ». Selon un représentant de la société civile, cette troisième coalition était supposée atténuer les tensions entre le FOSC et le CNSC, en les fusionnant éventuellement dans une organisation de tutelle unique.

La société civile malienne occupe une place centrale dans l'histoire politique et sociale du pays. Depuis l'avènement du pluralisme démocratique en 1991, elle s'est affirmée comme un acteur incontournable de la transformation des rapports entre l'État et les citoyens. Ses composantes associations de développement, organisations de défense des droits humains, mouvements de jeunes, collectifs féminins, syndicats, leaders religieux, structures communautaires et diasporiques ont joué un rôle déterminant dans la consolidation de la démocratie, la participation citoyenne et la régulation des crises sociopolitiques.

Toutefois, l'évolution récente du Mali, marquée par une instabilité sécuritaire persistante, des transitions politiques successives et la reconfiguration des alliances régionales et internationales, redéfinit profondément les dynamiques de la société civile. Entre quête d'autonomie, pressions politiques, dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et volonté de représenter les aspirations populaires, la société civile se trouve confrontée à des défis inédits. Ces défis sont autant internes (fragmentation, rivalités idéologiques, difficultés organisationnelles) qu'externes, liés à la réduction de l'espace civique, à l'instrumentalisation politique et aux contraintes sécuritaires.

2.1 - Les organisations de défense des droits humains¹³

Elles constituent l'un des piliers historiques de la société civile malienne. Axées sur la promotion des droits fondamentaux, la lutte contre l'impunité et la défense des libertés publiques, elles interviennent souvent en plaidoyer auprès des institutions nationales et internationales. Leur crédibilité repose sur leur rôle de veille démocratique, mais leur action est parfois perçue comme dépendante de financements extérieurs. Dans le contexte de la crise sécuritaire, leur action bien que fondamentale pour la stabilité, a été incomprise. De même, les organisations quant à elles, trouveraient mieux à construire des espaces de dialogue avec les pouvoirs publics afin de réduire les tensions et co-construire avec les pouvoirs publics un environnement favorable à la protection des droits de l'homme. Les périodes de crise appellent à un plaidoyer et à une diplomatie des droits de l'homme en raison des fragilités sociales, politiques et institutionnelles. Les enquêtes sur les violations des droits de l'homme en période de conflits ou de guerre, suscitent toujours de vives tensions au niveau national et international. L'État de droit démocratique est consubstantiel à l'effectivité des droits humains fondamentaux. Leur promotion et leur protection est un travail permanent de coopération et de collaboration entre l'État et les organisations des droits de l'homme qui peuvent être un puissant vecteur de stabilisation et de reconstruction de la cohésion sociale post-crise. Il est de l'intérêt de l'État et des organisations de droits de l'homme de créer et de maintenir un cadre de collaboration. Proches des populations, les organisations de la société civile restent un partenaire stratégique utile pour appuyer les pouvoirs publics dans sa mission de mise en œuvre des droits constitutionnels des citoyens et des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

¹³ Voir en annexe 1, brève cartographie indicative

2.2- Les organisations de protection des droits des femmes, de promotion du genre et de la participation politique des femmes¹⁴

Ces structures militent pour la reconnaissance des droits des femmes, l'égalité de genre et l'autonomisation économique et politique. Elles combinent actions de proximité (alphabétisation, activités génératrices de revenus) et plaidoyer auprès des décideurs. Leur force est leur ancrage social et communautaire, mais elles souffrent de rivalités internes et d'une faible localisation des interventions. Elles ont énormément contribué aux différents processus de dialogue et aux réformes politiques et institutionnelles durant la transition. Elle constitue une force sociale incontournable. Leur force réside dans la connaissance et la maîtrise de l'environnement socio-culturel.

2.3- Les organisations et mouvements de jeunesse¹⁵

Portées par une démographie dynamique, elles expriment la voix d'une génération confrontée au chômage et à l'exclusion politique de la jeunesse. Souvent capables de mobilisations massives, elles oscillent entre mouvements contestataires, initiatives de développement local et associations estudiantines. Leur spontanéité fait leur force, mais le manque de synergie et leur politisation dans la perception que certains acteurs ont de leurs actions, fragilisent leur grande force de transformation sociale.

2.4- Les organisations religieuses et confessionnelles

Elles exercent une influence majeure sur la vie sociale et politique malienne. Dotées d'une forte légitimité morale, elles interviennent dans l'éducation, la médiation sociale et l'assistance humanitaire. Leur rôle ambivalent aux yeux des citoyens en fait des acteurs de paix, souvent de contre-pouvoirs ou des alliés du pouvoir selon leur positionnement dans les contextes changeants. Garant des valeurs morales et religieuses, leur cohésion interne, à l'abri des conflits idéologiques, en font un puissant vecteur de cohésion sociale et de réconciliation nationale si elles parviennent à se mettre à l'abri de la politique partisane et mettre leur immense potentiel en médiation et en résolution des conflits au service de la cohésion sociale.

2.5- Les syndicats et organisations professionnelles¹⁶

Véritables corps intermédiaires, ils défendent les droits des travailleurs, négocient avec l'État et participent à la régulation sociale. Leur histoire remonte aux premières luttes pour l'indépendance. Aujourd'hui, leur influence reste notable dans les secteurs clés tels que l'éducation, la santé, l'administration, les banques. Ils ont pris part à l'ensemble des processus politiques et ont fourni d'énormes sacrifices à travers une trêve sociale régulièrement renouvelée avec les autorités.

2.6- Les associations environnementales et rurales¹⁷

Ces organisations se concentrent sur la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre la désertification, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie rurales. Ancrées dans les territoires, elles mobilisent des approches communautaires pour répondre aux défis liés au climat, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Leur force réside dans leur enracinement local et leur rôle de relais entre populations et politiques publiques. Toutefois, elles souffrent souvent d'un manque de moyens techniques et financiers, et peinent

¹⁴ Voir Annexe 3 cartographie indicative.

¹⁵ Voir Annexe 4 cartographie indicative

¹⁶ Voir Annexe 5 Cartographie indicative

¹⁷ Voir Annexe 6 Cartographie indicative

à peser dans les débats nationaux malgré leur pertinence face aux enjeux écologiques et ruraux actuels.

2.7- Les ONG nationales et internationales opérationnelles & réseaux OSC¹⁸

Ces acteurs regroupent à la fois des ONG maliennes de terrain, actives dans la mise en œuvre de projets humanitaires et de développement, et des réseaux de coordination entre organisations de la société civile. Ils interviennent directement dans les domaines clés (santé, éducation, sécurité alimentaire, gouvernance, droits humains) tout en mutualisant les efforts de plaidoyer et de représentation. Leur influence repose sur leur capacité à exécuter des projets à grande échelle et à servir d'intermédiaires entre communautés locales, État et partenaires techniques et financiers. Toutefois, leur dépendance aux financements extérieurs et les rivalités de leadership entre réseaux limitent parfois leur cohésion et leur efficacité collective.

2.8- Les Think tanks et instituts de recherche¹⁹

Ces structures nationales ou internationales sont composées de chercheurs, d'universitaires et d'experts maliens ou non maliens, spécialisés dans l'analyse des dynamiques sociales, politiques et économiques. Leur mission est de produire des connaissances scientifiques, d'éclairer les décideurs et d'alimenter le débat public par des études prospectives et des recommandations stratégiques. Leur valeur ajoutée réside dans leur indépendance intellectuelle et leur capacité à proposer des solutions adaptées au contexte local. Toutefois, leur impact, loin de pouvoir refléter l'immense potentiel, reste limité par une faible diffusion auprès du grand public, un manque de financement durable et une dépendance parfois forte vis-à-vis des partenaires internationaux. Les résultats de ces recherches méritent plus d'attention de la part des pouvoirs publics et la société civile dans un contexte de transformation sociale.

2.9- Les diasporas et les organisations transnationales²⁰

La diaspora malienne, forte et influente, participe activement au financement du développement local et à l'animation du débat politique national. Ses associations œuvrent à la solidarité transnationale, au transfert de compétences et à l'appui humanitaire. Leur principal défi reste la coordination et la gestion des tensions entre visions extérieures et réalités locales.

En conclusion, sur la base de cette monographie indicative, l'analyse de la société civile au Mali révèle un univers complexe, pluriel et en constante recomposition. Loin d'être homogène, elle est traversée par des courants idéologiques, politiques et sociaux (entre les anciens acteurs toujours sur la scène politique et les acteurs nouveaux qui poussent à l'alternance générationnelle) qui reflètent les tensions et aspirations profondes de la société malienne. Sa capacité à influencer le cours des événements nationaux, à mobiliser les citoyens et à dialoguer avec l'État et les partenaires techniques et financiers constitue à la fois sa force et son défi.

La société civile est composée d'acteurs divers de tous les domaines. Plusieurs acteurs embrassent les questions de réformes et de gouvernance sortant de leur domaine de formation initiale. Et parce que les réformes portent sur des sujets très techniques dont la justice, la sécurité, la décentralisation, les acteurs ont besoin d'une « capacitation » qui seule peut donner un contenu à leur engagement citoyen. Cela passe par un soutien mieux ciblé, une valorisation des initiatives locales, un renforcement des capacités organisationnelles et un engagement

¹⁸ Voir Annexe 7 Cartographie indicative

¹⁹ Voir Annexe 6 Cartographie indicative

²⁰ Voir Annexe 8 Cartographie indicative

réel pour préserver son autonomie face aux instrumentalisations politiques. Aussi, un élargissement de l'espace civique, si vital pour l'amélioration de la gouvernance reste-il une nécessité ?

En définitive, la société civile malienne n'est pas seulement un observateur ou un supplétif du processus politique: elle demeure un acteur stratégique pour la paix, la cohésion sociale et le développement du pays même si le rôle de contrôle citoyen est moins toléré par les institutions publiques. La vitalité et la crédibilité de la société civile seront déterminantes pour l'avenir démocratique du Mali, dans un contexte où les défis sécuritaires, économiques et institutionnels exigent des réponses collectives, inclusives et innovantes. Elle ne peut cependant jamais suppléer le rôle et les missions des partis politiques sans lesquels on ne peut pas non plus parler de cadre démocratique.

3 - LA REFONDATION ET LES REFORMES POLITIQUES, INSTITUTIONNELLES, SOCIALES ET SECURITAIRES : LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

S'il y a un chantier qui a pu caractériser la transition politique au Mali, c'est sans aucun doute celui de la refondation de l'État malien et des institutions politiques en attendant un gouvernement élu. Les réformes ont touché tous les secteurs de la vie politique et institutionnelle.²¹

Les autorités de la Transition au Mali ont annoncé, par décret n°2025-0339/PT-RM du 13 mai 2025, la dissolution des partis politiques et organisations à caractères politiques. Si elles justifient cette décision par la volonté d'appliquer les recommandations issues des consultations des forces vives de la Nation sur la relecture de la Charte des partis politiques, pour les leaders des ex-partis politiques, celle-ci traduit la ferme volonté des autorités de « confisquer le pouvoir » selon le Collectif des partis politiques pour la Constitution.²² Ils ont ainsi saisi les autorités judiciaires compétentes en vue d'obtenir l'annulation/abrogation dudit décret. Cette décision semble créer un vide politique inédit. En effet, si pour certains observateurs il s'agit d'une décision qui remet profondément en cause le principe du pluralisme politique chèrement acquis en 1991 et garanti dans la nouvelle constitution de juillet 2023, pour d'autres, cette situation constitue une opportunité pour jeter les bases nouvelles de reconstruction de la démocratie malienne.

Dans ce contexte, la société civile pourrait être au cœur de la reconstruction de la démocratie malienne. En effet, comme cela a été souligné, historiquement, la société civile malienne a joué un rôle majeur dans l'avènement de la démocratie en se mobilisant comme force de contestation et de propositions. Elle a joué un rôle décisif dans la chute du régime de Moussa

²¹ La réforme de la loi électorale qui a abouti à la création de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) et la réforme constitutionnelle consacrant la 4^{ème} République ont été les principales réformes menées par les autorités de transition. Si ces deux textes restent le moment clé d'une transition politique vers le retour à l'ordre constitutionnel, la relecture des principaux textes de l'administration et de la décentralisation, a été un point de préoccupation poursuivi longuement tant les enjeux pour les populations et les acteurs politiques s'y étaient focalisés. La loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant code des collectivités territoriales, l'adoption de la loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités Territoriales en République du Mali ont été des moments forts la transition avec la création de nouvelles circonscriptions administratives et collectivités territoriales. Outre le nombre de régions qui augmente de 9, celui des cercles passera de 58 à 159, les communes de 748 à 825 et les arrondissements de 330 à 475. Cela aura comme conséquence l'accroissement du nombre d'élus, actuellement de 147 pour les députés et de 703 pour les maires. Autre innovation majeure, les 6 communes de Bamako seront remplacées par 7 arrondissements. Il y a eu également, la loi n°2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier du District de Bamako.

²² Déclaration des partis politiques pour la sauvegarde de la démocratie. 15 Avril 2025.

Traoré mais aussi dans les mobilisations citoyennes. Son ancrage social et sa capacité de mobilisation lui confèrent un rôle incontournable dans les moments de crise. La place donnée à la société civile dans le processus de reconstruction de la démocratie malienne pourrait constituer un choix stratégique. Elle pourrait en effet représenter un levier de résilience et de renouveau démocratique. Aussi, quels mécanismes mettre en place en vue de transformer davantage le potentiel de la société civile pour être ce moteur de reconstruction démocratique ?

Toutefois, elle est confrontée à d'innombrables défis notamment son incapacité à assurer son financement (dépendance financière vis-à-vis des bailleurs internationaux), sa faiblesse organisationnelle interne, un rapport souvent non clarifié avec les forces politiques pour certaines, etc. Les organisations de la société civile sont composées de citoyens de tous les métiers et tous les domaines socio-professionnels engagés bénévolement à contribuer dans des actions et des programmes d'éducation citoyenne, de contrôle citoyen ou de protection des droits des citoyens consacrés par la constitution. Les ressources propres sont les contributions des membres. Elles ne peuvent pas supporter ou financer des programmes. Voilà pourquoi l'existence de la société civile est menacée sans financement des donateurs. De très rares organisations réussissent à faire de la mobilisation interne de ressources pour mettre en œuvre des activités. Les faiblesses organisationnelles sont liées au fonctionnement démocratique de ses organes au niveau national, régional et local dans le respect des textes statutaires : organiser les congrès, les réunions mensuelles, les réunions hebdomadaires et assurer ainsi une vie associative et démocratique dynamique exige des capacités organisationnelles et le respect des principes et des valeurs démocratiques.

Enfin, parce que de nombreuses organisations sont des mouvements politiques ou des associations de soutien à des partis politiques, cela entretient la confusion dans la perception des pouvoirs politiques et des citoyens en général, entre les organisations indépendantes et les partis politiques. L'autofinancement ou la mobilisation interne des ressources a toujours été la faiblesse majeure de la société civile en Afrique. La société civile malienne ne fait donc pas exception. Sans l'appui des bailleurs internationaux, ni les Ongs internationales ni les Ongs nationales ne peuvent fonctionner et mettre en œuvre des programmes. Ainsi les aléas de l'aide, l'incertitude ou la non régularité des financements sont une menace permanente pesant sur leur existence. Quant à la faiblesse organisationnelle, elle est surtout liée aux défis liés à la vie associative, la gestion du leadership et la capacité à respecter les règles statutaires du fonctionnement démocratique. Plus les principes démocratiques sont respectés, plus un organisme est résilient et fort. Un autre défi reste la localisation qui suppose des structures locales fonctionnelles et des projets au niveau local proche des communautés. La question récurrente de la localisation est la suivante : quel est le pourcentage de l'aide ou des financements qui descendent au niveau local au plus près des communautés ? Enfin l'existence de mouvements associatifs politiques (nombreux au Mali) rend illisibles les frontières entre la société civile non partisante et les espaces politiques des partis politiques. Cela est de nature à la rendre suspecte dans la perception que les pouvoirs publics peuvent avoir de leurs prises de position mêmes objectives.

4 - RÉSILIENCE, AFFAIBLISSEMENT, RELAI OU READAPTATION AU CONTEXTE

4.1 - Transformation de la société civile

Depuis 2012, la société civile malienne a connu un important mouvement de transformations allant de la diversification de ses thématiques (multiplication des faïtières et plateformes avec une réorientation vers l'humanitaire, la sécurité, la prévention et la résolution des conflits, etc.) à l'irruption de nouveaux acteurs (organisations de jeunes et de femmes très actives dans la lutte contre la corruption, pour les droits des femmes, la sécurité et la lutte contre l'extrémisme violent), avec une polarisation politique croissante (certaines OSC soutenant les autorités politiques pendant que d'autres s'y opposent en demandant l'organisation d'élections pour mettre un terme à la transition).

Ainsi, cette situation se traduit par un clivage idéologique et une polarisation entre OSCs qui soutiennent les réformes engagées par la transition et celles plaidant pour la fin de la transition à travers l'organisation des élections générales.

Sur la question de la transformation de la société civile, des leaders de la société civile interrogés affirment :

« Il conviendrait de préciser que tous les bailleurs ne se sont pas retirés. Il y a même des institutions qui continuent à collaborer avec la société civile même si elles ne sont plus présentes dans le pays. Avec le gel de l'aide budgétaire des partenaires, la société civile est seule bénéficiaire de l'appui extérieur, ou en majorité. Beaucoup d'acteurs de la société civile, notamment ceux de la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains, se sont aussi reconvertis en acteurs humanitaires dont les actions sont majoritairement soutenues soit par des bonnes volontés soit par les organisations internationales ou l'État ». (Cadre d'une organisation internationale d'appui à la société civile).

En réalité les bailleurs sont toujours présents au Mali. Certes des partenaires majeurs comme l'USAID, la coopération suédoise ne sont plus directement présents, mais plusieurs ambassades sont encore très actives pour accompagner les maliens, dont les ambassades suisse, néerlandaise, danoise. A cette liste non exhaustive, on peut ajouter les partenaires onusiens comme le PNUD, ONU femmes, Unicef, et bien d'autres. On peut donc seulement dire que le volume d'aide a diminué mais l'appui existe dans la plupart des domaines. C'est plus dans le domaine de la gouvernance et de la démocratie que les OSC ont moins de soutien. Et ceci est plus lié au calendrier électoral qu'à l'inexistence de partenaires sur place.

« La société civile a dû naviguer entre les défis liés à la restriction des libertés et l'opportunité de s'impliquer dans le dialogue national, bien que ces initiatives soient parfois perçues comme politiquement instrumentalisées. » (Leader de la société civile, intervenant sur les questions de la gouvernance démocratique, sécurité, migration, changement climatique).

« Aujourd'hui, la société civile paraît plus exposée que les autres acteurs à cause de son nombre et de sa diversité » (Expert, intervenant dans le domaine de la promotion de la démocratie et de l'État de droit).

« La société civile s'est imposée comme un acteur de régulation et de légitimation des processus politiques, comblant le vide laissé par des partis affaiblis » (Responsable

de la société civile, intervenant sur les questions de la participation citoyenne, prévention, gestion et résolution des conflits, genre).

On peut citer à ce titre l'exemple la COCEM, Commission pour l'observation citoyenne des élections au Mali, et le réseau des anciennes femmes ministres et parlementaires..

« La société civile malienne a subi des restrictions dans ses interventions à travers la dissolution de certaines organisations pour des raisons d'opinion. » (Leader de la société civile, intervenant dans le domaine de la Justice et des Droits de l'Homme).

Parce que la rigueur affichée dans l'application des textes réglementaires est associée à une restriction des libertés, elle préfère ne pas aborder les sujets sensibles, tels que les critiques envers les institutions, la demande de la fin de la transition, ou encore l'organisation des élections.

« La crise multidimensionnelle a élargi le champ d'action : sécurité, cohésion sociale, gouvernance locale, lutte contre la radicalisation, autonomisation économique, droits des femmes et des jeunes. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de l'observation électorale et des politiques publiques, la gouvernance)

La crise multidimensionnelle a ouvert de nouveaux champs d'intervention, tels que la médiation et la résolution des conflits, les réformes politiques et institutionnelles, la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, l'environnement, le renforcement des capacités du parlement pour ne citer que ceux-là.

Ces sentiments très divers expliquent bien les tensions internes, les hésitations, les peurs, et les angoisses du lendemain, de même que la volonté de servir le pays, propres à la société civile, dans son positionnement, entre fermeture de l'espace, sur certains sujets, rétrécissement des ressources nécessaires et volonté de s'adapter au contexte. Les OSCs en manque de financement sont celles qui travaillent dans les domaines des élections et de la gouvernance démocratique : des programmes d'appui à la démocratie ont été suspendus. Sans chronogramme électoral, les financements dans les domaines de la démocratie sont limités.

Mais malgré ce contexte caractérisé par la rareté des ressources, elles sont nombreuses à continuer le travail d'artisan en vue de la stabilisation sociale et de la citoyenne active, ou même de préparation des processus électoraux qui marqueront la fin de la transition malienne. Elles ont été très actives dans l'appui aux réformes politiques et institutionnelles, comme déjà souligné plus haut.

Dans un contexte de dissolution des partis politiques, les OSCs contribuent à la vulgarisation des textes relatifs au processus de refondation. Toutefois, cette implication rend parfois difficile la séparation entre le rôle civique et la fonction politique, car en soutenant les autorités politiques, certaines OSCs sont perçues comme instrumentalisées par le pouvoir et l'État. Ce paradoxe reflète la difficulté à maintenir une autonomie critique tout en restant des acteurs incontournables de la transition. Ce sentiment est partagé par certains leaders de la société civile interviewés en ces termes :

« La société civile soutient la transition à travers des campagnes de sensibilisation (...) et des actions humanitaires. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de la Justice et des Droits de l'Homme).

« Le soutien de la société civile malienne à la transition actuelle est complexe et multiforme, reflétant à la fois les divisions internes et la nécessité de s'adapter ». (Leader de la société civile, intervenant sur les questions de la gouvernance démocratique, sécurité, migration, changement climatique)

Cette polarisation est certes réelle, elle est visible sur le terrain mais elle n'est pas nouvelle, et au Mali et en Afrique d'une manière générale, depuis le début du processus de démocratisation des années 92. Elle est aussi présente en Europe. Ce qui importe le plus pour le progrès social et politique, est d'avoir des organisations robustes, compétentes, dotées de courage et de vision, suffisamment indépendantes pour porter les aspirations démocratiques des peuples, quel que soit les périodes ou les turbulences politiques. La démocratie n'est pas synonyme d'absence de crise, elle a besoin des forces sociales et politiques, des institutions politiques résilientes suffisamment fortes pour réguler les crises et en le faisant, améliorer le fonctionnement du système démocratique sur le moyen et le long terme. L'histoire de la démocratie n'a jamais été une eau calme. Elle a besoin de débats d'idées pour mieux construire le futur.

4.2 - Les réformes et leurs impacts

Les réformes entreprises par les autorités de la transition renforcent le contrôle administratif et limitent la liberté d'expression et d'action des OSC, selon plusieurs acteurs. Lesdites réformes semblent traduire une volonté politique d'encadrer et contrôler la société civile. La volonté de refondation de l'État sur la base de nouveaux principes (la lutte contre la corruption, l'affirmation de la souveraineté, la sécurité) est mise en avant comme leviers de mobilisation, mais les critiques des OSC sont surveillées. Dans cette configuration, on observe un rétrécissement de l'espace civique, transformant la société civile en acteur « utile » pour l'État, mais affaiblie dans sa capacité de contre-pouvoir. En ce qui concerne l'impact des réformes sur la société civile, des acteurs affirment qu'elles ont :

« Contribué à la transformation de la société civile malienne, en renforçant la collaboration et la confiance entre elle et les nouvelles autorités, l'esprit patriotique et souverainiste, l'unité nationale, la participation citoyenne et la cohésion sociale. Elles ont également favorisé la création de nouveaux cadres de collaboration entre différentes organisations, ou entre la société civile et d'autres secteurs, ainsi que des nouveaux partenariats. Sur un tout autre plan, les réformes ont provoqué la reconfiguration des rôles traditionnels au sein des OSC, obligeant les acteurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter à un environnement changeant ». (Leader de la société civile).

Cette reconfiguration a été imposée par le contexte et le cadre des réformes qui a nécessité l'engagement des organisations de la société civile. La transition malienne a été celle de réformes en profondeur, et il est attendu des bailleurs et des Ongs qu'ils s'alignent sur les initiatives de réformes. Y compris les organisations féminines, les organisations des personnes vivant avec un handicap, ou les groupes civiques d'observation des élections : les ONGs internationales s'étaient engagées à accompagner les réformes, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Une dynamique de soutien s'est naturellement dégagée pour appuyer les réformes politiques et institutionnelles.

Cependant, d'autres acteurs mettent l'accent sur ce qu'ils appellent la « fermeture de l'espace civique et politique » :

« Les réformes actuelles ont beaucoup joué sur le travail des organisations de la société civile à travers le durcissement des conditions de travail. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de la Justice et des Droits de l'Homme).

« L'ordonnance de mars 2024 (...) a renforcé le contrôle de l'État sur la création et les activités des OSC. » (Leader de la société civile, intervenant sur les questions de la gouvernance démocratique, sécurité, migration, changement climatique).

« Les réformes annoncées restent largement symboliques, tandis que les mesures restrictives grèvent l'autonomie organisationnelle et financière des OSC. » (Expert, intervenant dans le domaine de la promotion de la démocratie, l'Etat de droit).

« Les réformes, tout en consolidant l'esprit patriotique, ont parfois resserré l'espace civique et fragilisé la durabilité financière des organisations. » » (Responsable de la société civile, intervenant sur les questions de la participation citoyenne, prévention, gestion et résolution des conflits, genre).

Les organisations jugent les mesures contraignantes, L'obligation de soumettre un rapport mensuel à l'autorité, la demande de l'ANO, créent un espace fermé selon ces acteurs. Cependant, parce que la communication des rapports est une vieille exigence des textes, cette exigence rentre dans la normalité fonctionnelle des organisations à travers la communication avec le Ministère de tutelle.

Si la liberté associative et constitutionnelle caractérise l'action des Ongs, la complémentarité et la synergie entre les projets et programmes se sont révélés comme le maillon faible de leur intervention. Elle concerne les programmes des Ongs sur le terrain, mais la complémentarité et la synergie avec les programmes officiels et l'action des pouvoirs publics, ayant tous la même cible (les communautés), sont vitales au risque d'une dispersion et d'une désorientation des dites communautés.

On peut et on doit voir le problème sous un autre angle. L'espace se rétrécit beaucoup plus par la faible capacité d'intervention des ONGs et OSC liée à la rareté des ressources, elle-même liée au départ de plusieurs partenaires techniques et financiers. Sans subventions, les OSC ou Ongs ne peuvent opérer. Ainsi la situation va au-delà du rétrécissement de l'espace. Sans financement, de nombreuses organisations sont dans l'incapacité de travailler.

Une autre opinion exprimée a été la suivante :

« Les réformes ont contribué dans une certaine mesure, à la restriction de la liberté d'expression et de manifestation. Elles ont également imposé des contraintes sur l'action de certaines OSC en limitant leur capacité à mener certaines activités ou à exprimer leurs opinions. Elles ont aussi entraîné des réactions défensives de la part de certains acteurs de la société civile, menaçant la stabilité et cohésion sociale. Aussi, elles ont poussé certains Partenaires Techniques et Financiers à quitter le Mali, ou à procéder à des resserrements des marges de partenariat, ou encore à la réduction des financements, ce qui a affaibli les organisations, réduisant leur marge de manœuvre opérationnelle et stratégique. » (Responsable de la société civile dans le champ de la gouvernance démocratique).

4.3. Financement de la durabilité

Le retrait partiel des bailleurs a révélé la forte dépendance des OSC aux financements extérieurs, avec peu de mécanismes endogènes d'autofinancement.

Le financement constitue l'une des principales faiblesses structurelles de la société civile malienne. En effet, beaucoup d'OSC apparaissent comme des « ONG de projet », autrement dit des prestataires de services, dépendantes de bailleurs extérieurs pour leur pérennisation. Le retrait partiel de certains partenaires a mis en évidence le manque d'ancrage local et de durabilité financière.

Un responsable de la société civile affirme :

« Avec le départ partiel des bailleurs, beaucoup d'organisations de la société civile ont arrêté les activités car la culture de l'autofinancement n'est pas beaucoup développée. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de la Justice et des Droits de l'Homme).

La suspension des financements de plusieurs bailleurs, dont la Suède, la Norvège, l'USAID, la France, la MINUSMA, entre autres, rétrécit les capacités de financement des organisations de la société civile. Certains pays comme le Canada, les Pays Bas, la Suisse, le Danemark maintiennent toujours leur soutien technique et financier, mais le départ des premiers a considérablement diminué les ressources mobilisables pour les OSCs.

Cette situation semble avoir poussé certaines OSC à développer de partenariats avec de nouveaux acteurs, notamment avec les pays du Golfe, comme l'affirment des leaders de la société civile interrogés :

« Certaines OSC se tournent vers des partenaires non traditionnels, tels que des pays du Golfe (...) offrant de nouvelles opportunités de financement. » (Expert, intervenant dans le domaine de la promotion de la démocratie, l'Etat de droit).

« Le retrait des bailleurs oblige la société civile à inventer de nouvelles formes de résilience et d'autonomie financière. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de l'observation électorale et des politiques publiques, la gouvernance).

Même si quelques initiatives (microfinance associative, activités génératrices de revenus) existent, elles restent très faibles. Et quand elles existent, ce sont plutôt des activités de mobilisation financière des groupements associatifs féminins par la vente de produits locaux. Les associations classiques de la société civile n'ont de ressources que celles qui viennent des financements des partenaires extérieurs. Ainsi, le principal défi reste la construction d'une autonomie financière endogène, sans laquelle la société civile demeure vulnérable aux recompositions géopolitiques.

4.4. Positionnement sans les partis politiques

Avec l'affaiblissement ou l'interdiction des partis, la société civile est devenue un acteur de substitution dans la représentation citoyenne, comme l'affirment des responsables de la société civile interrogés. Les domaines d'intervention sont, entre autres, la surveillance et reddition de comptes, l'éducation civique et engagement citoyen à l'instar des organisations comme l'AJCAD, le RJA, CRI 2002²³, les mécanismes de dialogue communautaire dans les régions affectées par la crise sécuritaire, des actions de solidarité ou humanitaires.

« La société civile se positionne pour la sensibilisation de la population et l'accompagnement des autorités de la transition dans la vulgarisation des réformes. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de la Justice et des Droits de l'Homme).

« En apportant des services essentiels là où l'État est défaillant, les OSC contribuent à la stabilité sociale et à la résilience des communautés. » (Leader de la société civile, intervenant sur les questions de la gouvernance démocratique, sécurité, migration, changement climatique).

« La société civile, bien que nombreuse et diverse, est prise en étau entre des attentes citoyennes fortes et un espace politique restreint. » (Expert, intervenant dans le domaine de la promotion de la démocratie, l'État de droit)

« Sans partis politiques, la société civile joue un rôle de substitut démocratique. » (Responsable de la société civile, intervenant dans le domaine de l'observation électorale et des politiques publiques, la gouvernance)

²³ Elles mènent des campagnes de sensibilisation pour éduquer la population sur leurs droits et devoirs. Elles organisent des ateliers et des forums pour encourager les jeunes à s'impliquer dans la vie publique et à se sentir responsables de l'avenir de leur pays),

Ainsi, avec la dissolution des partis politiques, la société civile semble s'affirmer comme un suppléant de la représentation politique. Ce nouveau rôle augmente sa visibilité et son influence, mais comporte un risque : celui de devenir un quasi-parti politique mais sans légitimité électorale. Par ailleurs, cette substitution rend difficile les frontières entre acteurs partisans et non partisans et risque, à terme, de fragiliser la crédibilité des OSC comme levier de contre-pouvoir et gardiens du pluralisme démocratique consacré par la Constitution de la 4^{ème} République. C'est en ce sens qu'elle se considère comme le complément naturel de l'État et au sein de l'État dans la reconstruction de l'État de droit démocratique soumise à rude épreuve par la longue crise politique, institutionnelle et sécuritaire. Elle a choisi de servir l'État à travers sa contribution aux réformes d'une part, et dans l'évaluation critique des processus quand elle a formulé des réserves ou des critiques, d'autre part. Elle estime être un défenseur de l'État de droit dont l'État et les institutions publiques ont et auront toujours besoin. Dans le contexte actuel, il est dans l'intérêt de l'État et des institutions d'en faire un partenaire stratégique dans la l'édification du Malikura.²⁴ Sur tout un autre plan, la société civile devra elle aussi tenir compte de des fragilités sociales, politiques et institutionnelles et rester dans son mandat de complément critique et constructif avec comme but ultime l'édification d'un État de droit démocratique pourvoyeur de droits individuels et collectifs, en attendant le rétablissement des partis politiques irremplaçables dans une société démocratique. Les réformes en profondeur menées au cours de la transition, depuis 2020, auront besoin de la société civile pour prendre corps dans la société malienne. La société civile est et sera l'embrasseur naturel indispensable pour la vulgarisation et l'appropriation locale et citoyenne des nombreuses réformes en profondeur qui ont pour objectif de changer la société malienne de demain.

CONCLUSION :

Cette réflexion ambitionnait de mettre en lumière non seulement les forces et faiblesses de la société civile malienne, mais aussi ses opportunités de transformation en acteur stratégique de gouvernance et de reconstruction de l'État de droit démocratique.

Dans le contexte de la crise sécuritaire, politique et institutionnelle au Mali, la société civile malienne incarne une résilience sociale : acteur central de la transition et de la cohésion sociale, mais fragilisée par le rétrécissement de l'espace civique, la dépendance financière et la polarisation interne.

Une analyse des configurations et des positionnements de la société civile malienne permet de mettre en évidence plusieurs constats majeurs :

- ♦ une force de mobilisation sociale incontestable, particulièrement en période de crise, qui confère à la société civile une légitimité difficilement contestable ;
- ♦ une dépendance financière et structurelle qui limite souvent son autonomie et sa capacité d'anticipation ;
- ♦ une fragmentation croissante, où certaines composantes s'alignent sur des logiques corporatistes, politiques ou confessionnelles ;
- ♦ une résilience citoyenne qui témoigne de la vitalité démocratique malgré les restrictions de l'espace civique et les tensions sécuritaires
- ♦ Un rôle de contributeur irremplaçable dans les réformes politiques et institutionnelles.

²⁴ Le mot « Mali Kura » signifie littéralement « Nouveau Mali » en bambara (kura = nouveau). Il est érigé en concept politique et sociétal majeur structuré autour des idées de refondation et, changement de comportement, de Souveraineté entendue comme l'affirmation de l'indépendance politique et économique, notamment en se débarrassant des "entraves postcoloniales", de valeurs endogènes, de citoyenneté active. Il est devenu au Mali un véritable mot d'ordre politique clé pour définir la vision du pays sous le gouvernement de transition actuel.

ANNEXES : CARTOGRAPHIE SUCCINCTE DES OSC AU MALI

ANNEXE 1. QUELQUES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Exemples ²⁵	Base	Positionnement	Rôle / activité	Financement	Influence	Risques
AMDH DEME SO APDF WILDAF ASF-Mali CADH CapDH RJDH TEMEDT TRIJEUD-Mali RJDH UCADDD D	Bamako + relais régionaux	pro-droits ci-viques	Documentation plaidoyer, assistance juridique	ONG internationales Partenaires techniques et financiers	Crédibilité auprès partenaires internationaux, variable localement	Surveillance, criminalisation, menaces

ANNEXE 2. ORGANISATIONS FÉMININES DE PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME, DE PROMOTION DU GENRE ET DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activités	Financement	Influence	Risques
COFEM CAFO Groupe Pivot	Bamako + capitales régionales	Diversité (féminisme laïc, religieux modéré)	Plaidoyer WPS, autonomisation économique, médiation	UN Women, WPHF, ONG internationales	Légitimité normative, variable selon capacités locales	Instrumentalisation politique, menaces sécuritaires

²⁵ Les exemples cités dans les tableaux ne sont pas exhaustifs. Ils sont utilisés à titre exclusivement illustratif.

FENACOF						
FEMAPH						
WILDAF						
APDF						
RE-NADJEF						
AMDT						
ADEFIM						
REFAMP						
REJEFPO						
REPSFEC						
O-MALI						

ANNEXE 3. ORGANISATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE ACTIFS SUR LES QUESTIONS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activités	Financement	Influence	Risques
SOFAS RJA AJCAD-Mali CRI 2000 Eveil-Mali COCEM APEM CARITAS BENBERE TWINDI D101 Mouvement Mali DEN ARGAMALI GRAT	Universités (Bamako), quartiers populaires, diasporas	Civique, contestataire parfois	Mobilisation, manifestations, campagnes, réseaux sociaux	Auto-financement, diaspora, appui ponctuel des ONG internationales	Capacité de mobilisation, visibilité médiatique	dissolution, instrumentalisation

SAGOLEPS						
ACCS Sahel						
AFIP						
AJCET						
PJC						
MJAP						
IMRAP						
AMAPROD Sahel						
CNRSS						
CONASCI-PAL						
COSCLCCP						
REPSFECO-MALI						
RENEDEP						
RSS						
WANEP MALI						

ANNEXE 4. ORGANISATIONS RELIGIEUSES ET CONFESSIONNELLES						
Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activités	Financement	Influence	Risques
Mouvements d'imams, associations islamiques Haut Conseil Islamique du Mali Eglise Catholique Association Groupement d'Eglise et Mission Protestantes	Mosquées, écoles coraniques, églises, réseaux communautaires	Conservateur religieux à modéré	Médiation, services sociaux, mobilisation éducation morale/politique	Dons communautaires, financements privés étrangers	Très forte au niveau communautaire	Polarisation, cooptation, répression

Évangé- liques du Mali						
------------------------------	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 5. SYNDICATS ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activités	Financement	Influence	Risques
UNTM CSTM CMT CDTM CNP APCAM OPI	National	Corporatiste, contestataire	négociations, mobilisation	Cotisations, appui syndi- cats internatio- naux	Élevée au- près des bases, ca- pacités lo- cales	Répression, cooptation

ANNEXE 6. ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES ET RURALES

Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activités	Financement	Influence	Risques
PINNAL UAVES AM- PRODE/SA- HEL ReSaD, col- lectifs fon- ciers locaux	Rural (Sahel, zones agri- coles)	Développe- ment durable, droits fonciers	Plaidoyer, pro- jets résilience, médiation fon- cière	Bailleurs environne- mentaux, ONU	Forte locale- ment, légitimi- té technique	Accès limité zones ar- mées, conflits fonciers

ANNEXE 7. THINK TANKS ET INSTITUTS DE RECHERCHE

Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activi- tés	Financement	Influence	Risques
----------	------	----------------	-----------------------	-------------	-----------	---------

ARDOA Institute, laboratoires universitaires IMRAP	Bamako, collaborations régionales	Pluridisciplinaire, neutre ou critique	Recherche, policy briefs, formation, projets	Bailleurs recherche, universités	Crédibilité scientifique, influence sur décideurs	Censure, pressions politiques
---	-----------------------------------	--	--	----------------------------------	---	-------------------------------

ANNEXE 8. DIASPORA ET ORGANISATIONS TRANSNATIONALES						
Exemples	Base	Positionnement	Rôle / activités	Financement	Influence	Risques
HCME CSDM	Principalement Europe (France, UK), Amérique du Nord (USA, Canada), relais au Mali (Bamako et régions)	Pluriel, souvent apolitique mais influence sur débats politiques et développement, parfois contestataire	Transfert de ressources financières et humaines, appui technique et logistique, plaidoyer international, promotion de projets de développement et humanitaires	Contributions de membres, dons privés, crowdfunding, partenariats ONG internationales	Capacité à mobiliser des ressources significatives, influence sur décideurs et projets locaux, visibilité internationale	Difficulté de coordination, divergence de priorités entre diaspora et acteurs locaux, perception d'ingérence, fragilité juridique et politique selon pays d'accueil

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. DICKO, Ely Bréma. Le Mali entre crises et refondation de sa gouvernance, Monde Afrique, Hommes & Libertés N° 192, Décembre 2020, 4p ;
2. FAY, Claude. La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, 19p ;
3. FRIEDRICH-EBERT STIFTUNG, Contributions des participant(e)s au Programme Génération à Venir. Réflexions sur les réformes prioritaires pour le Mali, Génération à Venir 2021, Novembre 2021, 25p ;
4. HEGEL, G. W. F. Les principes de la philosophie du droit
5. HOBBS, Thomas. De Cive
6. HOBBS, Thomas. Le Leviathan
7. KONE Ousmane. Emergence des organisations de la société civile au Mali : Vers des espaces publics pluriels ? Octobre 2020, 16p ;
8. LANGE, Marie-France. Insoumission civile et défaillance étatique - les contradictions du processus démocratique malien, 18p ;
9. Les Organisations de la société civile. Libre blanc de la société civile pour la paix et la sécurité au Mali, 2018, 56p ;
10. LOCKE, John Traité du gouvernement civil.
11. MAIGA, Sigame Boubacar. L'histoire de la démocratie au Mali, analyses, crises et perspectives, 15p ;
12. MELISSA LI, JAKOB HENSING, PHILIPP ROTMANN. Soutenir la société civile lors de crises graves : Le cas du Mali, Global Public Policy Institute (GPPi), Mars 2023, 33p ;
13. NADEL Ruedi Felber, Marie-Laure Müller, NADEL, Moussa Djiré, FSJE, Université de Bamako. Rôle des organisations de la société civile dans le processus de la décentralisation, Etude exploratoire au Mali, Juillet 2006, 61p.
14. Observatoire Citoyen sur la Gouvernance et la Sécurité. Refondation au Mali - Des perspectives citoyennes, Projet de renforcement du débat démocratique avec l'appui financier du NIMD, 2022, 12p ;
15. Rapport Colloque du Centre d'Etudes et de Réflexion au Mali. Bilan et perspectives du modèle démocratique malien après un quart de siècle de fonctionnement, Fondation Friedrich Ebert Novembre 2017, 42p ;
16. ROUSSEAU, Jean-Jacques. Le Contrat social
17. ROY, Alexis. « La société civile dans le débat politique au Mali », Cahiers d'études africaines, Juin 2005, 10p ;
18. ROY, Alexis. Instrumentalisation de la société civile, Alternatives Sud, VOL. 17-2010 / 111, 8p ;
19. SALL, Abdoulaye. Les organisations de la société civile au Mali : Acquis, défis et perspectives, FMA - séance 6 -Les OSC et le renforcement démocratique au Mali, 13 Janvier 2011, 15p ;
20. SISSOKO Fakaba, Analyse comparée entre la démocratie en tant que système politique et les pratiques démocratiques au Mali. Analyse du système démocratique malien : Défis et perspectives. Conférence sur la démocratie au Mali, Fondation Friedrich Ebert, Décembre 2023, 12p ;
21. SOGODOGO, Abdoul. La démocratie dans la rue au Mali ? Fondation Friedrich Ebert, Août 2020, 14p.
22. SOGODOGO. Bréhima. Informations de base sur le secteur de la société civile au Mali, Rapport final d'étude (version révisée), Programme Société Civile, Réseau Aga Khan de Développement, 2008, 81p ;

23. THIRIOT, Céline. Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali, Éditions De Boeck Supérieur, Dans Revue internationale de politique comparée 2002/2 Vol. 9, pages 277 à 295 ;
24. WAGNER, CHRISTINA, BERTHE, YACOUBA. Pouvoir Politique – Société Civile : Complémentarité, subsidiarité ou tremplin, le débat, Konrad Adenauer Stiftung, Mai 2017 ;

PASAS

PLATEFORME D'ANALYSE,
DE SUIVI ET D'APPRENTISSAGE
AU SAHEL



pasas-minka.fr

Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'un financement du Fonds Paix et Résilience Minka.

Le Fonds Minka, mis en œuvre par le groupe AFD, est la réponse opérationnelle de la France à l'enjeu de lutte contre la fragilisation des États et des sociétés. Lancé en 2017, Minka finance des projets dans des zones affectées par un conflit violent, avec un objectif : la consolidation de la paix. Il appuie ainsi quatre bassins de crise via quatre initiatives : l'Initiative Minka Sahel, l'Initiative Minka Lac Tchad, l'Initiative Minka RCA et l'Initiative Minka Moyen-Orient.

La Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) est financée par le Fonds Paix et Résilience Minka. Elle vise à éclairer les choix stratégiques et opérationnels des acteurs de développement locaux et internationaux, en lien avec les situations de crises et de fragilités au Sahel et dans le bassin du Lac Tchad. La PASAS se met en œuvre à travers d'un accord-cadre avec le groupement IRD-ICE après appel d'offres international dont le rôle est double : (i) produire des connaissances en réponse à nos enjeux opérationnels de consolidation de la paix au Sahel et (ii) valoriser ces connaissances à travers deux outils principaux : une plateforme numérique, accessible à l'externe, qui accueillera toutes les productions et des

conférences d'échange autour des résultats des études. La plateforme soutient ainsi la production et le partage de connaissances, en rassemblant des analyses robustes sur les contextes sahéliens et du pourtour du Lac Tchad.

Nous encourageons les lecteurs à reproduire les informations contenues dans les rapports PASAS pour leurs propres publications, tant qu'elles ne sont pas vendues à des fins commerciales. En tant que titulaire des droits d'auteur, le projet PASAS et l'IRD demande à être explicitement mentionné et à recevoir une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site Web de PASAS, <https://pasas-minka.fr>.



**UK International
Development**
Partnership | Progress | Prosperity



**ALLIANCE
SAHEL**